



SmageAa

2018 /

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

**A 19h00 à Esquerdes**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, Président  
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,  
Bernard HIBON, délégués titulaires,  
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,  
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président  
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire  
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

**Membres suppléants siégeant**

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

**Absents excusés**

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

Le Comité syndical est accueilli par M. DENIS, qui souhaite la bienvenue à tous dans la commune d'Esquerdes.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 09 octobre 2017 voté à l'unanimité et, le comité syndical nomme M. PRUVOST secrétaire de séance.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Délibération 2018-02 : Installation des délégués du SmageAa : Communauté de communes des Hauts de Flandre et USAN**

M. DENIS propose d'installer les nouveaux délégués.

#### **- Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>USAN</b>	
Monsieur Christian DELASSUS Madame Marie-André BECKAERT	Monsieur Jérôme VERMERSCH Madame Sandrine KEIGNAERT

#### **- Communauté de communes de Hauts de Flandre**

<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>CCHF</b>
Monsieur Régis VERBEKE Monsieur Jean-Pierre BAUDENS

Délibération votée à l'unanimité.

## **PREVENTION DES INONDATIONS**

### **Délibération 2018-03 : PAPI – CIC – DUP et DIG – demande de prorogation**

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Par arrêté du 10 juillet 2013, le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa et de ses affluents a été déclaré d'utilité publique. Depuis, 2 ouvrages ont été construits mais les 8 autres ouvrages n'ont pas encore pu être créés car la maîtrise foncière n'est pas complète.

Le programme, lui, reste inchangé.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à solliciter auprès du Préfet du Pas de Calais la prorogation de la déclaration d'utilité publique, ainsi que la prorogation de la déclaration d'intérêt général.

Délibération votée à l'unanimité.

## **MISE EN VALEUR DES MILIEUX**

### **Délibération 2018-04 : : Démontage de l'ancienne passerelle de Setques**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre de ses missions d'entretien du cours d'eau, le SmageAa doit nettoyer régulièrement la structure d'une ancienne passerelle située à Setques dans le marais de Lumbres-Setques.

Cette passerelle n'a plus d'utilité.

Au cours de l'automne 2017 le SmageAa a rencontré les riverains qui se sont montrés d'accord pour procéder à son retrait.

Le coût de l'opération est estimé à 2000 €TTC. L'Agence de l'eau Artois-Picardie participera à hauteur de 80% du coût des travaux. Le Comité syndical autoriser le président à signer les conventions avec les propriétaires du site

*M. PREVOST interroge sur la destination des embâcles suite aux travaux.  
Ils arriveront à l'ouvrage suivant (ouvrage de Fersinghem)*

*M. HOCHART évoque la gêne des pêcheurs occasionnée par l'activité de canoé kayaks.  
M. DENIS rappelle qu'il y a de la place pour tout le monde, et affirme que la concertation pourrait être plus étendue.*

Délibération votée à l'unanimité.

#### **Délibération 2018-05 : Plan de gestion 2018-2027 – Participation des riverains aux travaux**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre du lancement du nouveau plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et de son programme de restauration des berges et de protection rapprochée du cours d'eau, il est nécessaire de fixer le coût de la participation des riverains.

Ce programme d'aménagement est financé en grande partie par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (80%) et partiellement par le SmageAa (10%).

Il est proposé de demander une participation aux propriétaires, souhaitant faire des travaux, de l'ordre de 10% du coût des aménagements.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **Délibération 2018-06 : Continuité écologique transversale – Ouve-Wirquin – Pisciculture de la Craionière - Extension des travaux**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique transversale de l'ancienne pisciculture de la Craionière de Ouve-Wirquin, le bureau d'étude AQUATEC et l'animateur du SmageAa ont travaillé sur la partie amont du site appartenant à la Commune de Ouve-Wirquin et à Mme DECROIX.

Ces propriétaires ont été associés aux études et, aux vues des propositions techniques, souhaitent intégrer la démarche de restauration de leur terrain à l'état originel ou leur transformation en zones humides de fond de vallée.

Le projet passerait donc d'une restauration de 3 000 m<sup>2</sup> de zone humide à une restauration de 13 500 m<sup>2</sup>. Le coût de conception de ce projet n'est pas modifié.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **Délibération 2018-07 : Rétablissement de la continuité écologique de l'Aa et du Bléquin –Convention de travaux pour 3 sites.**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Les ouvrages, seuil de Gondardennes sur l'Aa, Moulin Prudhomme et Foulon sur le Bléquin, ont été diagnostiqués comme infranchissables.

Pour ces sites, les solutions proposées par le SmageAa et le comité de pilotage suite aux avant projets sont :

- L'arasement du seuil de GONDARDENNES,
- L'arasement et la création d'une plateforme sur l'ancien déversoir pour le moulin PRUDHOMME.
- Le retrait des vantelleries et la mise en place de fausses vannes pour le Moulin FOULON.

Le coût des travaux est estimé à 75 000 €HT. Ces travaux pourraient être réalisés au cours de l'été 2018.

L'opération serait intégralement financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 50 %) et par le FEDER (à hauteur de 50 %).

Afin de poursuivre l'opération, il est nécessaire de conventionner, avec les propriétaires des ouvrages, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation au SmageAa.

Délibération votée à l'unanimité.

## AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

### Délibération 2018-08 : Prospection mutualisée de ressources en eau potable - Suivi / maintenance de 5 stations limnimétriques

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Afin d'assurer une continuité de ces suivis dans l'attente d'une organisation du territoire sur le sujet, il est proposé que le SmageAa maintienne les 5 stations limnimétriques employées depuis 2014.

#### **Budget sur 3 ans :**

Prestation de suivi / maintenance de 5 stations limnimétriques sur l'Aa et le Ruisseau d'Acquin :	7 800 €HT
Maintenance, entretien et étalonnage :	1 570 €TTC
<b>TOTAL</b>	<b>9 370 €TTC</b>

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Le financement de cette étude est basé sur la même répartition que l'étude précédente et est totalement financée par les structures partenaires :

Financements		€
Agence de l'Eau	50%	4 685,00
SED	28%	2 623,60
CAPSO	11%	1 030,70
Noreade	11%	1 030,70
Total		9 370,00

*M. DENIS rappelle qu'un contrat de ressource devra être établi.*

*La gouvernance pourrait être confiée au SIDEALF.*

*Il évoque également la possible révision du SAGE au sujet de la ressource en eau.*

Délibération votée à l'unanimité.

## PERSONNEL

### Délibération 2018-09 : Avancement - Ratio promus / promouvables

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement de grade au SmageAa comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %	Nombre de nominations possibles
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	4

Délibération votée à l'unanimité.

### Délibération 2018-10 : Mise en place du régime indemnitaire du personnel tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les groupes de fonctions et la mise en place du nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI ET CADRES D'EMPLOI DU SMAGEAA			I.F.S.E MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS DU SMAGEAA	CADRE D'EMPLOI	NON LOGE
<b>CATEGORIE A</b>			
Groupe 1	Direction	Ingénieur territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
Groupe 2	Responsable administratif	Attaché territorial	32 130 €
Groupe 3	Non concerné		
Groupe 4	Animateur CLE	Ingénieur territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
<b>CATEGORIE B</b>			
Groupe 1	Technicien inondation / PAPI	Technicien territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
	Technicien Milieu	Technicien territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
	Animateur agricole	Technicien territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
Groupe 2	Technicien risque	Technicien territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
Groupe 3	Animateur Maison du Papier	Animateur territorial	14 650 €
<b>CATEGORIE C</b>			
Groupe 1	Chef équipe rivière	Adjoint technique territorial	11 340 €
		Agent de maîtrise	11 340 €
Groupe 2	Cantonnier de rivière	Adjoint technique territorial	10 800 €
	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	10 800 €

## **Délibération 2018-11 : Modification du tableau des effectifs**

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé au comité syndical le tableau des effectifs modifié comme suit incluant :

- ▶ la création de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- ▶ la création d'1 emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- ▶ la création d'1 emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise

Délibération votée à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **Délibération 2018-12 – DOB 2018**

M. DENIS donne lecture du projet d'orientation budgétaire

*M. MEQUIGNON félicite le Président de l'anticipation financière établie dès la création du SmageAa qui a permis la capitalisation et permettant les investissements jusqu'à ce jour sans emprunter.*

*M.DENIS partage les félicitations avec les élus et les partenaires du SmageAa ainsi que tout le personnel administratif et technique.*

Le DOB est voté à l'unanimité

*M. HOCHART souhaite exprimer le financement des Gdons par la Region dont il n'a pas été informé et le regrette.*

La séance prend fin à 20h10. M. DENIS remercie encore chaque élu pour sa présence et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

Le président,  
Christian DENIS

